

# CONCOURS

## « JAMAIS SANS MON APPLI ! »

### Règlements de participation

#### 1. LE CONCOURS

Le concours « Jamais sans mon appli ! » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (ci-après « l'**Organisateur** ») et se déroule du 1er février 2022 à 00 h 01 au 31 janvier 2023 à 23 h 59 HE, heure limite de participation (ci-après : la « **Durée du Concours** »).

L'**Organisateur** se réserve le droit de permettre à ses filiales, sociétés affiliées et à chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, agences de publicité ou de promotion respective (les « **Agents** ») de poser en tout ou en partie des actes nécessaires dans le cadre de ce **Concours**.

#### 2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne physique résidant au Québec ayant atteint l'âge de la majorité et détentrice d'une carte de membre FADOQ valide. La carte de membre doit être valide au moment du tirage ;

Pour être admissible à ce concours, il faut télécharger l'application mobile FADOQ pendant la **Durée du concours**.

(le « **Participant** »).

Sont cependant exclus les employés, représentants de l'**Organisateur**, de ses sociétés affiliées, sociétés mères, de ses agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif à ce **Concours**, ainsi que les membres de leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

#### 3. COMMENT PARTICIPER

Le **Participant** doit télécharger l'application mobile FADOQ et s'identifier comme membre FADOQ. Il n'est pas obligatoire d'accepter la géolocalisation offerte par l'application mobile. L'application mobile FADOQ doit avoir été téléchargée pendant la **Durée du Concours**

## 4. PRIX

### 1er Prix

Location d'un VR (véhicule récréatif) de CanaDream, détails du prix :

Location d'un VR (choix du véhicule) pour 5 nuits

Assurances de base

Frais de préparation

500 km de base

500 km en promotion

Ensemble de cuisine

Ensemble de literie

Premier réservoir de propane

1 réservoir d'essence plein

1 Us conducteur (conduite aux États-Unis)

1 chauffeur additionnel

Termes et conditions :

Le prix doit être utilisé avant le 31 décembre 2023

Doit être réservé au minimum 4 semaines avant la date de départ

Nombre maximum de passagers applicable selon le choix du véhicule

Le prix n'est pas échangeable ni monnayable

Ne sont pas inclus les frais suivants : frais sur les terrains de camping, les excursions, dépenses personnelles et autres frais non mentionnés dans la description du prix

**Valeur : 4500\$**

### 2<sup>e</sup> prix

3 x 1000\$ en argent

**Valeur du prix : 3000\$**

### Termes et conditions

Tout document de voyage nécessaire (passeport, visa, passeport vaccinal, si requis, etc.) est de la responsabilité du gagnant (et du ou des passager (s) de son choix, le cas échéant); celui-ci doit les obtenir avant le départ;

Dans l'éventualité où un gagnant n'utilise qu'une partie du prix, aucune compensation de quelque nature que ce soit ne leur sera versée ;

**Valeur prix totaux : 7 500\$**

## 5. TIRAGE

Les prix seront attribués à la personne gagnante (le « **Gagnant** ») au hasard par voie électronique parmi tous les **Participants** qui auront téléchargé l'application mobile FADOQ pendant la **Durée du Concours**.

Quatre tirages seront effectués aux dates et heures suivantes dans les bureaux du Réseau FADOQ au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2:

4 mai 2022 à 13 h 00 HE 1000\$ en argent, chèque émis par l'**Organisateur**  
2 août 2022 à 13 h 00 HE 1000\$ en argent, chèque émis par l'**Organisateur**  
2 novembre 2022 13 H 00 HE 1000\$ en argent, chèque émis par l'**Organisateur**  
21 février 2023 à 13 h 00 HE Location du VR CanaDream

## 6. RÉCLAMATION DES PRIX

Un représentant du Réseau FADOQ informera par téléphone le **Participant** sélectionné dans les sept (7) jours suivant le tirage. Si le Réseau FADOQ n'a pu joindre ce **Participant** dans les sept (7) jours suivant le tirage, et ce, en ayant utilisé des moyens raisonnables, un nouveau tirage aura lieu dans les mêmes bureaux.

À la suite d'un tirage, si un **Participant** sélectionné ne se conforme pas aux exigences du Règlement de participation, le tirage n'est pas valide. Le **Participant** n'est donc pas admissible au concours. Il sera disqualifié et un autre tirage aura lieu. Cette procédure se poursuivra jusqu'à ce qu'un Participant admissible soit sélectionné et puisse être déclaré **Gagnant**.

Pour réclamer son prix et afin d'être déclaré **Gagnant**, le **Participant** sélectionné devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Le **Participant** doit détenir une carte de membre FADOQ valide au moment du tirage. Le **Participant** doit être détenteur d'un permis de conduire valide au Canada.

De plus, il devra signer le Formulaire de Déclaration et d'Exonération envoyé par le Réseau FADOQ confirmant le respect du Règlement de participation et il devra retourner ce formulaire au Réseau FADOQ dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

Le prix sera remis au **Gagnant** en personne aux bureaux du Réseau FADOQ ou par voie électronique. Le Réseau FADOQ fera parvenir à CanaDream son nom, adresse et numéro de membre FADOQ pour fin de vérification.

## 7. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'**Organisateur** n'est pas responsable des frais encourus par le **Gagnant** quant à la réclamation du (des) prix, aux frais encourus pour le trajet vers CanaDream lors de la location du VR et des exclusions pour la croisière. Toute réclamation de prix sera sujette à vérification par l'**Organisateur**. La décision de l'**Organisateur** à cet effet est finale et sans appel.

En participant à ce **Concours**, le **Participant** dégage de toute responsabilité l'**Organisateur**, ses sociétés affiliées, sociétés mères, dirigeants, administrateurs et partenaires, dont ses agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs employés, agents et représentants, de toute responsabilité directe ou indirecte, corporelle ou matérielle découlant de sa participation au **Concours**, ainsi que de l'acceptation et/ou de l'utilisation du (des) prix et libère entièrement l'**Organisateur**, ses agences de promotion, et tout autre intervenant de toutes réclamations, revendications ou poursuites pouvant être alléguées contre eux ou l'un d'eux, maintenant ou par la suite, par les **Participants**, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, relativement au **Concours** ou au prix.

Le **Gagnant** accepte que son nom, sa photo et son emplacement soient utilisés en tout ou en partie par l'**Organisateur**, ses agences de publicité, et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au **Concours**, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, et ce, de quelque manière sans aucune compensation et sans quelque approbation additionnelle de la part du **Gagnant**. Aucune correspondance ne sera échangée avec toute autre personne que le **Gagnant**.

Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra en aucune circonstance être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour une somme d'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.

Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non liées au **Gagnant**, l'**Organisateur** ne pouvait attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent Règlement de participation, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée à ce Règlement de participation en argent.

Le refus formel ou réputé d'un prix par le **Gagnant** libère l'**Organisateur** de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

L'**Organisateur** se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ce **Concours** ou de modifier, amender, changer ou suppléer ce Règlement de participation, sous réserve de la législation applicable. L'**Organisateur** se réserve également le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent **Concours** dans l'éventualité où se produirait un événement ou une cause hors de son contrôle pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du **Concours**, comme prévu dans ce Règlement de participation, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Le **Concours** est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.